Nations Unies E/cn.5/2012/NGO/25



## Conseil économique et social

Distr. générale 18 novembre 2011 Français

Original: anglais

## Commission du développement social

Cinquantième session

1<sup>er</sup>-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration du Howard Center for Family, Religion and Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1966/31 du Conseil économique et social.

\* E/CN.5/2012/1.





## **Déclaration**

Le Howard Center for Family, Religion and Society se félicite du choix de l'éradication de la pauvreté comme thème prioritaire de la cinquantième session de la Commission du développement social. Il rend hommage à la Commission alors qu'elle progresse dans l'examen des plans et programmes d'action pertinents du système des Nations Unies concernant la situation de différents groupes sociaux, notamment les familles, ainsi qu'à son examen du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille aux niveaux international, régional et national (A/66/62-E/2011/4).

Nous sommes persuadés que les solutions optimales pour éradiquer la pauvreté ne peuvent être mises en œuvre qu'en reconnaissant le rôle fondamental joué par les familles dans de tels efforts. En 2004, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré que les familles ont la capacité, souvent inexploitée, de contribuer au développement national et à la réalisation des grands objectifs de chaque société, ainsi que des Nations Unies, y compris l'élimination de la pauvreté et l'édification d'une société juste, stable et sûre (A/59/176). Il a également déclaré en 2004 que la famille est un partenaire vital dans les efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des nombreux autres objectifs fixés par la communauté internationale au cours de la dernière décennie (A/59/PV.67).

L'importance de la famille dans le développement est également soulignée par les membres de l'Union africaine dans le Plan d'action sur la famille en Afrique. Dans ce document, il est affirmé qu'en Afrique, en raison de ses rôles et fonctions multiples, le caractère central, unique et indispensable de la famille dans la société est indiscutable. Pendant plusieurs générations, la famille a constitué une source de force pour guider et soutenir, assurant ainsi à ses membres un vaste cercle de parents sur qui ils peuvent se rabattre. En temps de crise, de chômage, de maladie, de pauvreté, de vieillesse et de deuil, la plupart des gens comptent sur la famille comme principale source de soutien matériel, social et affectif et de sécurité sociale. Par conséquent, le réseau de la famille africaine est un excellent mécanisme permettant de faire face aux adversités sociales, économiques et politiques que traverse le continent.

Pour l'Union africaine, la famille demeure la pierre angulaire d'un développement réussi. Reconnaître que la famille constitue l'unité de base la plus fondamentale de la société, une unité dynamique engagée dans un processus combiné du développement de l'individu et du groupe, justifie la nécessité de placer la famille africaine au centre de la société qu'il faut renforcer dans le cadre du processus de développement de l'Afrique. La famille continue d'exercer un rôle capital dans le développement de l'Afrique et les efforts de développement centrés sur la famille constituent la clef du développement socioéconomique durable. Il est impératif que la famille africaine soit bien positionnée pour jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour autant, le rôle fondamental de la famille dans le développement n'est pas limité à l'Afrique. Maria Sophia Aguirre, professeure associée au Département des sciences commerciales et économiques de l'Université Catholique de l'Amérique, s'est demandé si la famille était pertinente pour le développement économique. Dans sa réponse, elle souligne que les données nationales à travers le monde et les diverses sciences semblent clairement indiquer que la famille doit être le point de

2 11-60060

référence pour réaliser le développement durable. Non point parce que la famille serait un problème dans le développement économique, mais au contraire parce qu'elle en est la solution. C'est au sein de la famille que le capital humain, moral et social, conditions essentielles au développement de l'économie, est encouragé à croître ou au contraire est brimé. Les enfants grandissent le mieux dans une famille qui est fonctionnelle, avec une mère et un père unis dans un mariage stable. Ceci signifie que la famille est un facteur nécessaire au développement économique et devrait par conséquent être promue et protégée comme condition de réalisation du développement durable. Simultanément, les données provenant de diverses disciplines scientifiques montrent que la désintégration familiale nuit à l'économie et à la société du fait que le capital humain, moral et social a été diminué tandis que les coûts sociaux augmentent.

En résumé, les objectifs importants de l'éradication de la pauvreté et du renforcement de la famille ne doivent pas être considérés isolément. La Déclaration universelle des droits de l'homme déclare que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et qu'elle a droit à la protection de la société et de l'État. Selon les termes de l'éminent historien Will Durant, la famille est le fondement ultime de chaque civilisation connue dans l'histoire.

Nous sommes persuadés que la plus grande réussite dans l'éradication de la pauvreté surviendra lorsque les efforts de développement seront axés sur la famille en tant qu'unité fondamentale de la société.

11-60060